



DÉPARTEMENT MTS

23 MARS 2021

MUTATION À LA TÊTE DU CLIENT

C'EST BIEN PRATIQUE, QUAND JE PÊTE C'EST LUI QUI PUE

Depuis toujours la règle concernant les mutations était la suivante (au choix de la direction !) :

- ✓ Droit d'usage = date de ctp (qualification conduite)
- ✓ Application de la circulaire de département (C25C) = Date de la demande

QUELLE EST LA RÈGLE, DATE DE DEMANDE, DATE DE CTP, OU À LA TÊTE DU CLIENT ?

Qu'est-ce qu'un droit d'usage ?	Que dit la C25C ?
<p>L'usage d'entreprise est un avantage accordé librement et de manière répétée par un employeur à ses salariés, sans que le code du travail, une convention ou un accord collectif ne l'impose.</p> <p>3 conditions sont requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être général, donc accordé à tout le personnel ou au moins à une catégorie du personnel (Conducteur/ice) • Être constant, donc attribué régulièrement (date mutation) • Être fixe, donc déterminé selon des règles précises (CTP) <p>L'EMPLOYEUR PEUT SUPPRIMER UN DROIT D'USAGE en respectant la procédure suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer le CSE ; • Informer individuellement chaque salarié concerné par lettre ; • Respecter un délai de prévenance pour laisser la place à une négociation. <p>Cette procédure doit être respectée sinon l'usage continu de s'appliquer. Les salariés peuvent réclamer son maintien.</p>	<p>Art 02.10 : Les numéros d'inscription des demandes ordinaires se suivent dans l'ordre chronologique d'établissement, SAUF en ce qui concerne les demandes pour des postes de réserve Générale, des transports et des manœuvres spéciales pour lesquels il n'est pas donné de numéro d'inscription.</p> <p>Si même date d'établissement pour le même poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'examen de qualification; • Ancienneté à la Régie ; • Date de naissance. <p>- Un A.R est envoyé avec numéro d'ordre - Contrôle possible par l'agent - Si pas A.R au bout d'un mois demander à votre supérieur hiérarchique</p> <p>Art 02.12 Cas particulier : Mutation à des postes de roulement ou de réserve de gare à l'intérieur d'un terminus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classées selon l'ordre chronologique et se voit attribué UN NUMERO D'INSCRIPTION. <p>- Numéros d'inscription communiqué sous 8 jours - Passé ce délais l'agent doit le réclamer par voie hiérarchique.</p>

POUR SOLIDAIRES RATP, le droit d'usage s'applique toujours pour les mutations à l'intérieur d'un même terminus. Les colonnes sont le reflet de notre organisation vie privé et travail. Il ne doit y avoir aucun passe-droit. Les magouilles de la Direction avec les petits copains engendrent des injustices et des conflits. Tout fini par se savoir un jour ou l'autre. **Les mutations ne sont pas un outil de management, la direction doit cesser de jouer avec la vie des agents.**

AVEC SOLIDAIRES RATP, FAITES VALOIR VOS DROITS !